



( N° 253. )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MARS 1847.

Crédits supplémentaires aux budgets de la dette publique des exercices 1845  
et 1846.

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Aux Budgets de 1843, 1844, 1845 et 1846 des crédits ont été portés pour le paiement des intérêts des obligations à émettre pour les indemnités de guerre, en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1842. Mais, comme on ne connaissait ni le montant des indemnités à payer en numéraire, ni par conséquent celui des obligations 3 p. % à émettre, ces crédits ne portèrent provisoirement que sur un capital approximatif de 7,000,000 de francs.

Le chiffre des indemnités payées en numéraire étant connu, on a pu, lors du vote du Budget de l'exercice courant, établir d'une manière exacte, le crédit destiné au paiement des intérêts des obligations à émettre. D'après les renseignements donnés à la Chambre, le montant des indemnités payées en numéraire s'élève à 376,000 fr., et le capital à répartir en obligations à 3 p. % est de 7,624,000 fr.

Les intérêts devaient être payés à partir du 1<sup>er</sup> février 1843 sur ce dernier capital. Les crédits alloués pour la période du 1<sup>er</sup> février 1843 au 31 décembre 1846, n'ayant porté que sur un capital de 7,000,000 de francs, il y a lieu d'ouvrir un crédit de 73,320 fr. pour le paiement des intérêts pendant la même période sur le capital complémentaire de 624,000 fr.

Par les lois des Budgets de 1843 et de 1844, deux crédits de 250,000 fr. chacun, ont été ouverts pour les paiements en numéraire. Ces paiements ont

atteint seulement le chiffre de 376,000 fr. Une somme de 124,000 fr. est restée au trésor sans emploi.

Par suite de l'élévation extraordinaire du change sur la place de Londres en 1845, les crédits alloués au Budget de la dette publique de cet exercice pour frais relatifs au paiement des intérêts de l'emprunt de 86,940,000 fr. et de celui de fr. 28,621,718-40 à 5 p. %, ont dépassé les prévisions d'une somme de fr 20,882-47.

L'allocation de ce crédit vous est également demandée pour régulariser cette partie du service de la dette.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

## PROJET DE LOI.

---

*Leopold,*

*Roi des Belges,*

*A tous présents et à venir, salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

### ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Finances les crédits suivants :

1° Un crédit de soixante-treize mille trois cent vingt francs (73,320 fr.), destiné au paiement des intérêts, pour la période du 1<sup>er</sup> février 1845 au 31 décembre 1846 (3 ans, 11 mois), sur le capital complémentaire de 624,000 fr., à émettre en obligations à 3 p. %, pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Ce crédit formera l'art. 26, chap. 1<sup>er</sup>, du budget de la dette publique de l'exercice 1846.

2° Un crédit supplémentaire de quinze mille quatre cent trente-neuf francs trois centimes (fr. 15,439-03), destiné au paiement de la différence de change sur des coupons de l'emprunt de fr. 86,940,000 à 3 p. %, acquittés à Londres pendant le 2<sup>e</sup> semestre 1843.

3° Un crédit supplémentaire de cinq mille quatre cent quarante-trois francs quarante-quatre centimes (fr. 5,443-44), destiné au paiement de la différence de change sur des coupons

( 4 )

de l'emprunt de fr. 28,621,718-40 à 5 p. %, acquitté à Londres pendant le 2<sup>e</sup> semestre 1845.

Ces deux derniers crédits formeront les art. 27 et 28, chap. 1<sup>er</sup>, du budget de la dette publique de l'exercice 1845.

Donné à Laeken, le 18 mars 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---